

Mobilisant quelques 300 collectionneurs d'art contemporain, l'Association pour la diffusion internationale de l'art français (ADIAF) s'est donnée comme mission de contribuer au rayonnement international de la scène française et de développer l'esprit de collectionneur. Son action se déploie autour de trois pôles :

LE PRIX MARCEL DUCHAMP

Créé en 2000, le Prix Marcel Duchamp compte parmi les actions phares de l'ADIAF. Organisé en partenariat avec le Centre Pompidou et doté de 90 000 euros dont un prix de 35 000 euros pour le lauréat, il est considéré aujourd'hui comme une référence parmi les grands prix d'art contemporain mondiaux.

Ce prix de collectionneurs distingue chaque année un lauréat parmi quatre artistes français, ou résidant en France, travaillant dans le domaine des arts visuels. Il leur permet de bénéficier d'une exposition de trois mois au sein d'une des plus importantes institutions muséales au monde. Plus de 90 artistes et 24 lauréats ont été distingués.

EXPOSITIONS ET RÉSIDENCES

Plus qu'une distinction prestigieuse, le Prix Marcel Duchamp est un dispositif complet d'accompagnement des artistes grâce au programme d'expositions de l'ADIAF : plus de 50 expositions sur la scène française organisées autour des artistes du Prix Marcel Duchamp, dont 20 à l'international. L'ADIAF propose également aux artistes des résidences : en France au sein de « Sèvres-Manufacture et Musée nationaux » et aux États-Unis au sein de la Villa Albertine.

PLATEFORME COLLECTIONNEURS

L'ADIAF se veut également un lieu d'épanouissement pour les amoureux d'art contemporain et offre de nombreuses propositions à ses membres qui peuvent ainsi aiguïser leur « œil » de collectionneur : rencontres d'artistes, visites d'ateliers, avant-premières d'expositions, dîners-débats, voyages, visite de foires d'art contemporain...

CODE DÉONTOLOGIQUE DE L'ADIAF

[Extrait]

Dans le cadre de ses activités de promotion de la scène française et de sensibilisation à l'art contemporain, l'ADIAF organise de nombreux événements. L'appartenance à l'Association oblige ses membres au respect de règles de conduite qui font notre intégrité et notre éthique.

Respect : nos valeurs humanistes sont basées sur la confiance et le respect des personnes : considération, tolérance et rejet absolu de toutes discriminations, de toute forme d'abus d'influence, et de harcèlement physique et moral.

Intégrité : aucun profit direct ou indirect ne doit être tiré des activités de l'association. Lors des visites et événements ADIAF, les membres doivent s'abstenir de toute démarche commerciale et de tout marchandage financier, notamment vis-à-vis des artistes.

Confidentialité : les membres s'engagent à ne pas utiliser à des fins professionnelles les coordonnées et informations données lors des rencontres ADIAF.

Précision : il est demandé aux collectionneurs ayant une activité marchande dans le domaine des arts visuels de bien vouloir en informer l'ADIAF.



Déduction fiscale

L'ADIAF étant une association d'intérêt général, ses membres bénéficient d'un avantage fiscal au titre du mécénat : réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant de leur cotisation dans la limite annuelle de 20% du revenu net imposable.



PRIX MARCEL DUCHAMP

ADHÉSION 2025

- Rejoindre un réseau de 300 collectionneurs passionnés d'art contemporain et mobilisés autour de la scène française.
- Participer au Prix Marcel Duchamp (sélection des artistes, événements autour du prix).
- Contribuer au rayonnement international des artistes de la scène française en soutenant les expositions organisées par l'ADIAF en France et à l'étranger (plus de 50 à ce jour).
- Participer au programme Collectionneurs et aux propositions d'ADIAF Emergence : une soixantaine d'animations par an.

Association pour la diffusion internationale de l'art français

Siège : 23 quai Voltaire, 75007 Paris
Permanence : 101 rue de Prony, 75017 Paris
Tél. 01 40 54 9381
adiaf@adiaf.com
www.adiaf.com

Instagram : @ADIAF_O / LinkedIn : ADIAF

